

Marques déposées BASF - Devin ® - Autorisation de vente n°9800085 - Cycloxydime 100g/L - Xi : irritant - R38 : irritant pour la peau - Formulation : EC - Dose homologuée : Pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois de conserve : 2 L/ha contre graminées annuelles, 4L/ha contre graminées vivaces - nombreuses autres homologations - DAR - Pois protéagineux : recommandation BASF, 56 jours (cf. arrêté du 12/09/2006) - Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006) - Délai de rentrée : recommandation BASF : 24 heures (cf. arrêté du 12/09/2006) - Dash ® HC - Autorisation de vente n° 9400478 - 22,5% ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés - 37,5% esters méthyliques d'acide gras - 5% acide oléique - Xi : irritant - R38 : irritant pour la peau - Adjuvant pour bouillie herbicide - Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006) - Délai de rentrée : recommandation BASF : 24 heures (cf. arrêté du 12/09/2006) - Magéos ® MD - Autorisation de vente n°9700278, Clameur ® - Autorisation de vente n°9700392 - Alphaméthrine 15% - AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques - Formulation : WG - Dose homologuée : Pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois de conserve : 0,08 kg/ha - nombreuses autres homologations - DAR : pois de conserve et pois protéagineux : 14 jours (cf. arrêté du 12/09/2006) - Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006) - Délai de rentrée : recommandation BASF : 6 heures (8heures sous abris) (cf. arrêté du 12/09/2006). Dash ® HC - Autorisation de vente n° 9400478 - 22,5% ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés - 37,5% esters méthyliques d'acide gras - 5% acide oléique - Xi : irritant - R38 : irritant pour la peau - Adjuvant pour bouillie herbicide - Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006) - Délai de rentrée : recommandation BASF : 24 heures (cf. arrêté du 12/09/2006) - Magéos ® MD - Autorisation de vente n°9700278, Clameur ® - Autorisation de vente n°9700392 - Alphaméthrine 15% - AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques - Formulation : WG - Dose homologuée : Pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois de conserve : 0,08 kg/ha - nombreuses autres homologations - DAR : pois de conserve et pois protéagineux : 14 jours (cf. arrêté du 12/09/2006) - Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006) - Délai de rentrée : recommandation BASF : 6 heures (8heures sous abris) (cf. arrêté du 12/09/2006). **Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.**

Janvier 2009 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0810 02 30 33 - Prix appel local) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. BAS162 - 455POIHBED0109R

Devin® + Dash® HC

Champion toutes catégories



En post-levée,
mieux vaut un partenaire
de taille quand on veut
faire le pois.



A chaque stade
de la culture du pois,
une réponse
de spécialiste.

BASF
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

LA POST-LEVÉE

Accompagner le développement de la culture

POURQUOI INTERVENIR EN POST-LEVÉE ?

Deux cibles sont à prendre en compte dans le raisonnement de traitements après la levée : les mauvaises herbes et les insectes.

LES ADVENTICES

D'une manière générale, la qualité du désherbage de post-levée dépend du stade et de la pression des adventices : plus les adventices sont nombreuses et à un stade avancé, plus la réussite sera compromise.



Chenopode blanc

Pression des adventices

Forte ou avec adventices difficiles en post	Faible et sans adventices difficiles en post
---	--

Stratégie

Pré-levée préalable	Post-levée seule
---------------------	------------------

Commentaire

Application de rattrapage pour maîtriser les relevées	Seuls des sols froids (type Champagne crayeuse) permettent une levée suffisamment lente des adventices pour que le traitement ait lieu sur des cibles suffisamment jeunes
---	---

Cibles

Sanve, gaillet, mercuriale, éthuse, renouées	Chénopode, capselle, matricaire, ravenelle, sanve
--	---



LES INSECTES

Thrips et sitones attaquent la plante dès la levée. Les dégâts s'expriment généralement par des destructions de plante. Le traitement est nécessaire dès que les seuils sont atteints.

LA POST-LEVÉE

Gestion des graminées et des insectes

RÉFLEXION AGRONOMIQUE

Pour contrôler efficacement les graminées et éviter la sélection d'individus résistants, il est important d'associer des mesures de gestion agronomique en complément de la lutte chimique. La stratégie à mettre en œuvre doit avoir pour objectif de **faire baisser la densité de graminées avant d'appliquer le produit**.

Sur les cultures de protéagineux, plusieurs moyens permettent de diminuer la pression des adventices : le labour, le faux-semis suivi de déchaumage et une pré-levée soignée.



Vulpin

L'USAGE D'ANTI-GRAMINÉES SPÉCIFIQUES

Pour les graminées annuelles (vulpins, ray-grass, folle avoine etc.) on peut traiter dès le stade 3 feuilles. En cas de traitement plus tardif (stade tallage à montaison), les graminées sont plus coriaces et il convient de forcer la dose.

Pour les graminées vivaces (chiendent), une préconisation spécifique basée sur l'application d'une dose forte de produit sur jeunes pousses.

LE CONTRÔLE DES INSECTES

Ravageur	Seuil d'intervention	Solution
Thrips	1 thrips par plante jusqu'au stade 1 feuille max.	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller régulièrement Traiter en début d'infestation Utiliser Magéos® MD / Clameur® à 80 g/ha
Sitone	5 encoches par feuille	

Devin®

+ Dash® HC

l'anti-graminées boosté

Devin®

+ Dash® HC

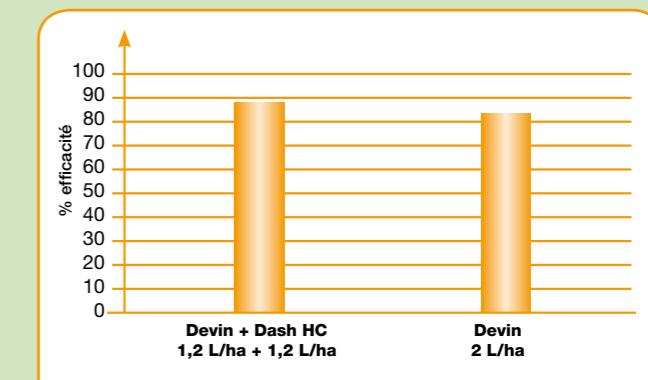
préconisations et résultats

DEVIN® + DASH® HC, LES PRÉCONISATIONS

	Stades	Devin®	+	Dash® HC
Graminées annuelles	3 feuilles à début tallage	1 L/ha	+	1 L/ha
	Tallage à montaison	1,2 L/ha	+	1,2 L/ha
Graminées vivaces	Pousse de 10 à 20 cm	2 L/ha	+	2 L/ha

DEVIN® + DASH® HC, LES RÉSULTATS

■ Devin® + Dash® HC : la bonne association



■ Devin® + Dash® HC : la bonne solution

